



TRÈS FORTE PROGRESSION DE LA CGT DANS LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

**L'arrêté de représentativité du dernier cycle électoral est paru au Journal Officiel.
Les chiffres sont sans appel : la CGT progresse de plus de 10 points !**

La CGT est en très forte progression comme on peut le constater après la parution de [l'arrêté au Journal Officiel](#).
Avec 34,59%, nous affirmons notre présence.

Cette représentativité est importante car elle détermine nos moyens d'actions dans les différentes Commissions Paritaires, ainsi que nos moyens financiers pour continuer de développer et structurer notre branche.

Une progression de 41,24%

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Jamais nous n'avions connu une pareille progression depuis des années. Nous avons été présents dans de nombreuses élections CSE et nos camarades ont fièrement défendu nos valeurs lors de ces élections. Nous comptons également de nombreuses adhésions et cela doit s'amplifier. C'est le travail sur le terrain qui porte ses fruits !

C'est votre travail dans vos structures qui nous fait connaître et reconnaître

Nous continuons à défendre vos revendications

La CGT dans la branche des ACI continue de se structurer et porte sur le terrain, comme en commissions paritaires nos revendications :

- 1) Le respect par l'employeur de la charge de travail pour une pleine exécution des mandats
- 2) Un droit syndical conventionnel pour permettre de s'impliquer et militer
- 3) Une prise en charge à 100% des arrêts maladies afin de garder son salaire pendant cette période
- 4) Un droit à la formation des salariés permanents et en parcours
- 5) Des prestations Santé et Prévoyance à la hauteur de nos besoins
- 6) Une limitation des cotisations : le « 100% sécu » plus que jamais d'actualité
- 7) Une reconnaissance des fins de carrière : aménagement du temps de travail, indemnité de départ à la retraite....



**Plus que jamais la CGT est aux côtés des salariés de la branche
Continuons à porter nos revendications !**

Montreuil, le 20 Novembre 2025